Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_69-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Pascal Berthou, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Mélodie Gagneux, Dominique Grall, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Céline Mahé, Joël Pontoizeau, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Claudie Fustec à Bernadette Auffret, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	28/11/2025	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n°D-2025-69	Classification : 7.1

Budget de la commune : décision modificative n°2
Vote à la majorité

Madame le Maire présente un projet de décision modificative du budget principal de la commune qui a pour objet d'augmenter les crédits ouverts pour passer les écritures pour des travaux réalisés en régie.

Section de fonctionnement							
Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Budget primitif + DM 1	Proposition de décision modificative	Total après décision modificative
F	D		023	Virement à la section d'investissement	206 100€	+ 4 250 €	210 350 €
				Totaux des dépenses		**+ 4 250 €**	
F	R	042	722	Immobilisations corporelles	16 750 €	+ 4 250 €	21 000 €
				Totaux des recettes		**+ 4 250 €**	

Section d'investissement							
Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Budget primitif + DM 1	Proposition de décision modificative	Total après décision modificative
I	D	040	23	Immobilisations en cours	16 750 €	+ 4 250 €	21 000 €
				Totaux des dépenses		**+ 4 250 €**	
I	R		021	Virement à la section de fonctionnement	206 100 €	+ 4 250 €	201 350 €
				Totaux des recettes		**+ 4 250 €**	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_69-DE

- d'approuver le projet de décision modificative n°2 et de modifier en conséquence les crédits budgétaires de la section d'investissement pour l'année 2025 ;
- d'autoriser la Maire à effectuer les actes et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

MAIRIE DE PLOUGONVEN
29640

Le Maire, Bernadette Auffret